

Précisions sur les options au collège

Des groupes de besoins en français et en mathématiques

Afin de permettre aux équipes éducatives de faire davantage progresser tous les élèves, les enseignements de mathématiques et de français en 6^e, en 5^e et en 4^e sont organisés en groupes, communs aux trois classes de chaque niveau, sur la totalité de l'horaire hebdomadaire. Pour l'ensemble des groupes, les programmes et les attendus de fin d'année sont identiques.

Les groupes qui accueillent des élèves à besoin spécifique sont en effectifs réduits, une quinzaine d'élèves environ. Les autres groupes sont également allégés.

La composition des groupes s'appuie sur l'analyse par les équipes pédagogiques des besoins spécifiques de chaque élève, de l'expertise des professeurs et de l'exploitation des résultats des évaluations nationales de début d'année au collège.

Les évaluations menées en classe et d'éventuelles évaluations communes à différents moments de l'année peuvent également contribuer à cette analyse.

La composition des groupes est réexaminée au cours de l'année scolaire afin de tenir compte de la progression et de la diversité des besoins des élèves.

Pour les disciplines autres que le français et les mathématiques, la classe demeure l'organisation de référence pour les élèves et les professeurs, cela représente les deux tiers du temps scolaire de l'élève.

Pour les futurs 5^e

- les non bilangues uniquement précisent la langue vivante 2 (allemand ou espagnol)
- les bilangues poursuivent obligatoirement l'allemand

LATIN en 5^e, 4^e et 3^e

(1h / semaine)

S'initier au latin permet d'acquérir les fondements linguistiques et culturels de la culture française et européenne.

Si cette option est choisie en 4^e, elle est obligatoirement poursuivie en 3^e.

Langues et cultures européennes (Anglais et/ou Allemand) en 4^e et 3^e

(1h / semaine)

Cet enseignement privilégie une pratique orale, active et vivante de la langue. Les élèves sont sélectionnés en fonction de leurs capacités en anglais ou en allemand par les professeurs de langues. Cet enseignement est soumis à un avis favorable de la commission (courrier envoyé par l'établissement en fin d'année).